



## INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

### LA DOUBLE - Entreprise DESFEUX

Samedi 14 juin 2025 – Départ de Courseulles-sur-Mer

Société des Régates de Courseulles – Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

#### 1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règles de la classe Osiris Habitable.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.4 L'armement minimal correspond à une **navigation semi-hauturière** de la division 240.

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

#### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au rez-de-chaussée du yacht club.
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.

#### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

#### 5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le yacht club.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

#### 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Date de la course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classes	Lieu de départ
Les 14 et 15 juin 2025	14 heures 00	toutes	Courseulles



- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est indiquée ci-dessus.  
6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon **C**.

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.  
9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.  
9.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course)..  
9.4 Parcours réduit : dans le cas d'une réduction avant le départ les marques entre ( ) ne font plus partie du parcours. Le comité de course peut décider d'un parcours réduit en envoyant le pavillon "S" au plus tard avec le signal d'avertissement.  
9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

## 10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

<b>SRC D</b>	blanche et bleue	49° 20,5' N	0° 27,8' W
<b>Bernières</b>	blanche et bleue	49° 20,6' N	0° 26,3' W
<b>Autres marques :</b>	Consulter les documents officiels		
<b>Dégagement :</b>	Cylindrique orange		

Les marques de départ et d'arrivée :

### Marques de départ :

Pour les départs de terre, la marque de départ est SRC D.

Pour les départs en mer, la marque de départ peut-être une des marques fixes ci-dessus (§9.1), ou une bouée gonflable telle que définie sur les panneaux officiels.

Le départ peut être donné à la première marque prévue pour un parcours.

**Marques d'arrivée :** Mât qui porte un pavillon « bleu » sur le bateau comité et la dernière marque du parcours côtier

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe PARCOURS**.

## 12. LE DÉPART

- 12.1 **Départs en mer :** La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et **le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**.  
**Départs de terre :** La ligne de départ est définie par l'alignement du mât sur l'école de voile avec le côté parcours de la bouée SRC D (les voiliers doivent passer entre la plage et cette bouée).  
12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de



- voile sur le canal VHF donné en IC 3.2. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

#### 14. L'ARRIVÉE

- 14.1 **Présence d'un bateau comité** : Les extrémités de la ligne d'arrivée sont constituées par le côté parcours de la dernière marque de parcours et le mât du bateau comité arborant un pavillon bleu ou bien un pavillon S
- 14.2 **[En cas d'absence du bateau comité ou de pavillon bleu sur l'école de voile** : Laisser la dernière marque de parcours du côté requis et couper l'alignement formé par cette marque et la marque précédente.
- 14.3 **Feuilles d'auto pointage** : Dans tous les cas, les feuilles d'auto pointage, entièrement remplies, doivent être remises au club, au plus tard, à l'heure limite de dépôt des réclamations, faute de quoi le voilier sera considéré comme n'ayant pas couru (DNC).

#### 15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

#### 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Les heures limites de course sont données en annexe parcours.

**Les bateaux ne finissant pas dans les délais seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).**

#### 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. Si le port d'arrivée comporte des portes ou un sas, l'heure limite de dépôt des réclamations est la plus tardive entre l'heure définie ci-dessus et 60 minutes après l'heure d'ouverture des portes ou d'entrée dans le sas. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au PC course.
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située l'emplacement affiché au tableau officiel d'information. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

#### 18. CLASSEMENT

- 18.1 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système **temps sur temps** sans application du CVL
- 18.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront publiés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
- 18.3 **Il y a trois groupes de classement** :
- Un premier groupe correspondant aux classes A, B et C
  - Un second groupe correspondant aux classes D et R3
  - Un troisième groupe correspondant aux classes R1, R2 et L
- S'il y a moins de cinq bateaux dans un groupe, il y aura regroupement :
- Pour les groupes 1 ou 2 : ils seront regroupés ensemble
- Pour le groupe 3, les classes  $R1 \leq 12.5$  en groupe 1, les classes  $R1 \Rightarrow 12.5$ , R2 et L avec le groupe 2



## 19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 19.1 [DP][NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Une VHF en état de fonctionner est obligatoire. La double veille sur le canal 72 et sur le canal 16 est également obligatoire pendant toute la durée de la course. L'absence de réponse à un appel du bateau comité pourra être pénalisée après instruction.
- 19.4 Utilisation du Bout dehors :  
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

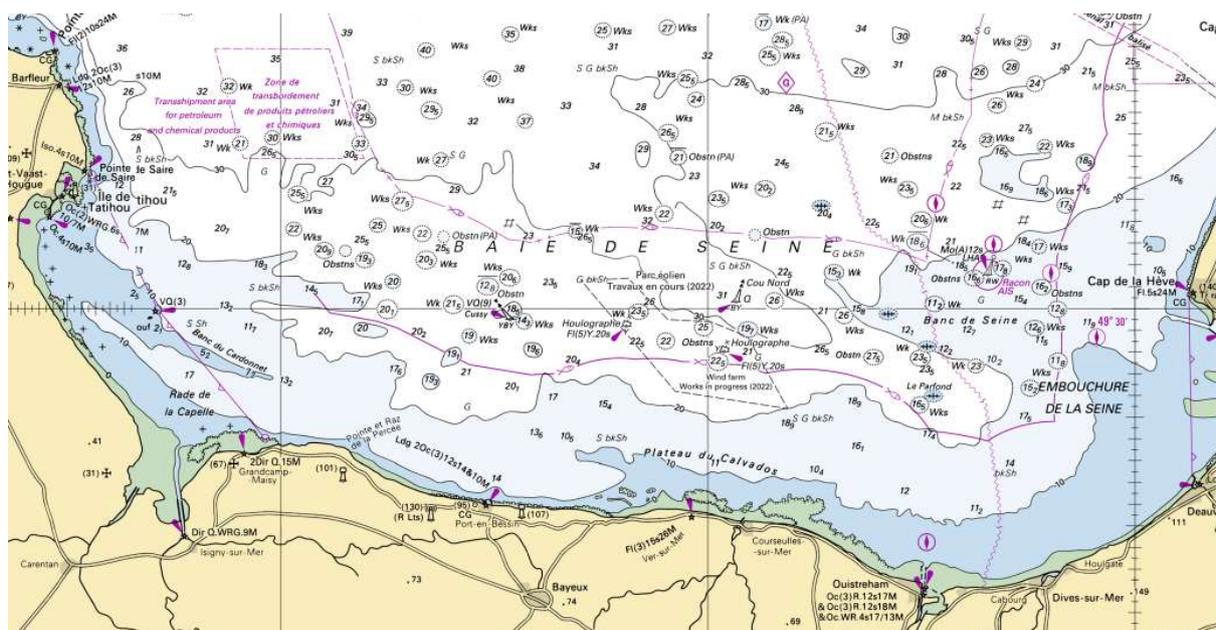
## 24. EVACUATION DES DÉTRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels et/ou accompagnateurs.

## ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course : François Petit

## ANNEXE ZONES DE COURSE





## ANNEXES PARCOURS

**1** Heure du signal d'avertissement de la course : 14 h 00

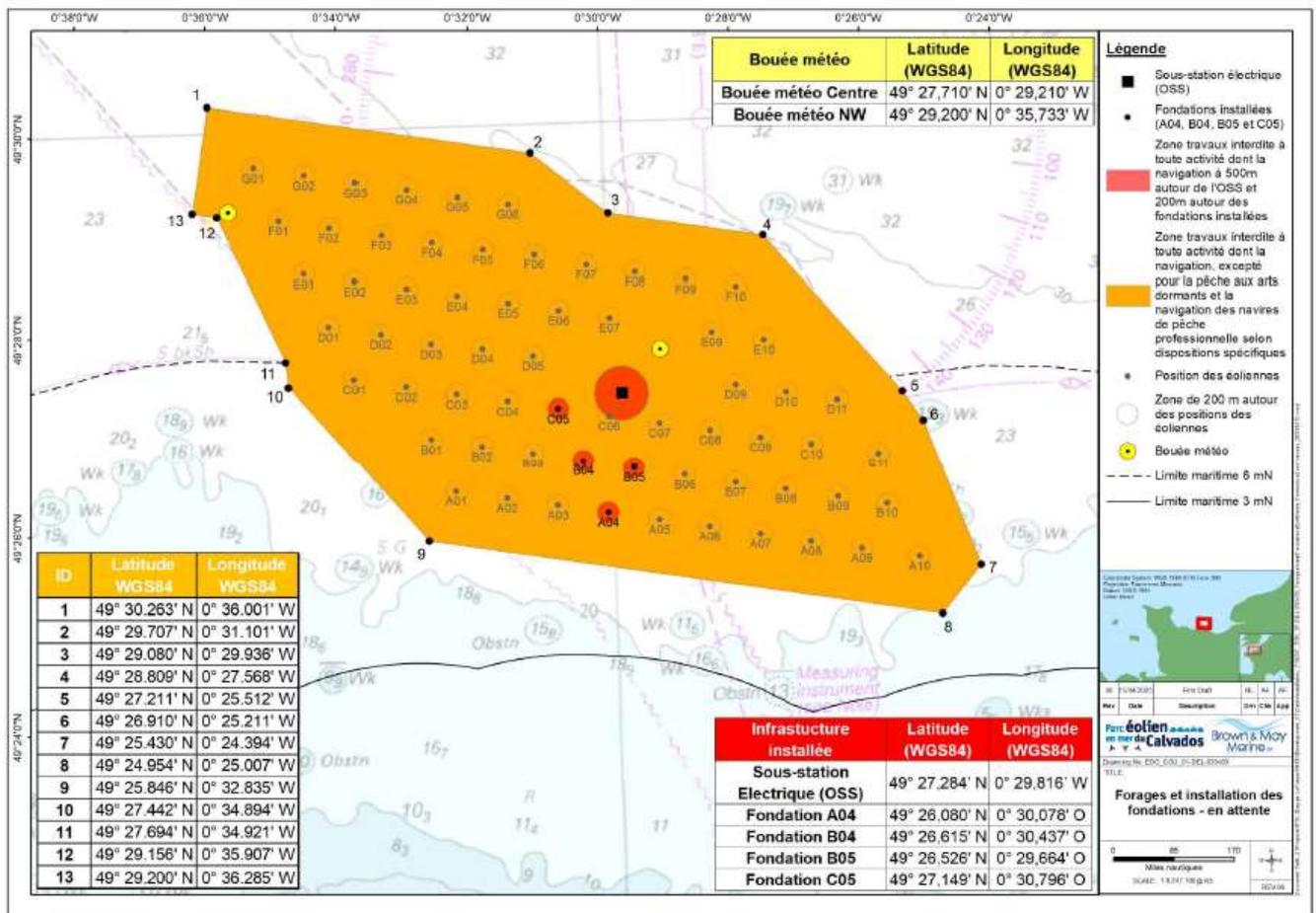
**2** Zones de courses

Départ devant Courseulles, parcours en Baie de Seine  
Voir cartes SHOM n° 6857, 7418, 7420, 7421

**3** Zones interdites

Lorsqu'elles sont en place, les zones des 300 mètres (délimitées par des bouées jaunes) sont considérées comme obstacles.

Interdiction de naviguer dans la zone travaux du champ éolien, arrêté Prémar 35/2025 :





**4 Côtiers** : Les marques sont à laisser du côté requis (Td : tribord ; Bd : bâbord).

**Départ vers l'est :**

N° 1 30 M		N° 2 38 M		N° 3 50 M	
Essarts de Langrune	Td	Essarts de Langrune	Td	LHA	Bd
Merville	Bd	Merville	Bd	Cussy	Bd
DI	Bd	LHA	Bb	Courseulles	Bd
Courseulles	Bd	Courseulles	Bd		

**Départ vers l'ouest :**

N° 4 65 M (50 M)		N° 5 42 M (33 M)		N° 6 30 M	
Cussy	Td	Roseberry	Bd	Roseberry	Bd
LHA	Td	Bombardons	Td	Bombardons	Td
(Semoy)	Td	Cussy	Td	Cussy	Td
Courseulles	Td	Bombardons	Bd	Courseulles	Td
		Roseberry (Essarts de Langrune)	Td		
		Courseulles	Td		

**5 Heure limite**

L'heure limite d'arrivée est fixée à 15 h 30 le 15 juin pour tous les concurrents.

**6 Proclamation des résultats**

Proclamation des résultats, au club, à 18 h 00 le 15 juin (et sur le site internet).

**Pour info :**

**Le 14/06/2025**

Coucher du soleil : 22 h 10

Courseulles sur mer : Coeff. 71  
Coeff. 70

Ouverture des portes à 11 h 26 – Fermeture des portes à 15 h 26  
Ouverture des portes à 23 h 37

**Le 15/06/2025**

Lever du soleil : 5 h 53

Coeff. 70  
Coeff. 68

– Fermeture des portes à 3 h 37  
Ouverture des portes à 12 h 08 – Fermeture des portes à 16 h 08

Capitainerie : VHF 09

Attention : le pont ouvre à la demande mais avec, au plus, une seule manœuvre toutes les 15 minutes.